Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 14

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sia

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

Groupe de réflexion sur l'avenir (IV)[1]

Secteurs privé et public en prise avec la globalisation

La problématique

1. Encouragée par un cadre institutionnel propice (libéralisation des transactions internationales, déréglementation, privatisation et développement de la compétitivité) et alimentée par les nouvelles technologies et les stratégies des entreprises et sociétés privées, la globalisation soumet les sociétés civiles à de graves contraintes. En effet, la dynamisation attendue des potentiels économiques exige aussi de repenser et redimensionner les relations entre le secteur public et le secteur privé. Ainsi, le secteur public doit optimiser le bien-être social par une approche intégrée et équilibrée dans les court, moyen et long terme. En revanche, le secteur privé est soumis aux décisions de ses actionnaires à la recherche de profit et s'active sur la base d'un horizon temporel plus flexible, souvent à court terme.

2. Ce processus d'apparente « dissociation » entre pouvoirs publics et secteur privé est alimenté, entre autres, par les progrès informatiques et télématiques constants, ainsi que par l'indispensable adaptation des politiques macro-économiques, structurelles, micro-économiques et conjoncturelles aux nouveaux impératifs de la globalisation. L'impression prévaut alors que la liberté d'action des entreprises n'a pour contrepartie que le corset des restrictions budgétaires, l'opportunisme politique et le manque de vision de bureaucraties incontrôlées parce qu'incontrôlables. On est loin des slogans électoraux « plus d'Etat » ou « moins d'Etat ». L'Etat a-t-il donc démissionné ? Est-il encore possible de mettre sur pied une nouvelle architecture de la coopération entre le secteur public et le secteur privé ?

Les contraintes

3. D'une manière générale et simplificatrice, secteur public et secteur privé sont en butte à des contraintes contradictoires. Tout d'abord, l'Etat est soumis aux contingences démocratiques exprimées à intervalles réguliers, en principe tous les quatre ans ; parallèlement, les entreprises privées doivent rendre des comptes tous les ans. Ensuite, le bilan des hommes politiques, qui n'est pratiquement pas chiffrable, est « consolidé » pour satisfaire à ce qui est supposé être l'opinion majoritaire de l'électorat ; parallèlement, la direction de l'entreprise privée présente aux actionnaires un bilan et un compte d'exploitation chiffrés, lesquels permettront le cas échéant la sanction immédiate des responsables d'une gestion jugée mauvaise ou simplement décevante. Par définition, l'Etat doit optimiser l'intérêt des générations actuelles en sauvegardant celui des générations à venir (cf. développement durable), contrainte temporelle à laquelle l'entreprise privée n'est pas soumise. Enfin, l'administration publique exerce sa puissance sur un territoire délimité pour offrir des prestations souvent prédéfinies et peu flexibles ; alors qu'en fonction des circonstances, l'entreprise privée peut modifier son outil et son programme de production, et même changer de territoire.

4. Autre contrainte importante, perçue différemment par le secteur public et le secteur privé – la gestion de l'environnement, entre autres dans la perspective de la recherche d'un développement « soutenable »[2] (*sustainable development*). Ce dernier découle de la conjonction de l'exploitation et de la transformation économiques des ressources naturelles, de la sauvegarde de ces mêmes ressources pour les générations futures et de la protection du milieu naturel (eau, air, nature, faune et flore). Les contraintes écologiques qui en découlent touchent d'une part la « philosophie » du développement socio-économique, d'autre part certains secteurs clés de l'économie nationale, tels l'aménagement du territoire, les infrastructures et les professions et activités professionnelles qui y sont liées.

5. Au cours de la dernière décennie, la Suisse s'est engagée dans plus d'une vingtaine de conventions et protocoles internationaux relatifs à la protection des eaux, de l'air, de la couche d'ozone, de la flore et de la faune, des Alpes, à l'impact transfrontalier des accidents industriels et au contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. La plupart de ces engagements touchent directement ou indirectement l'activité économique du pays, donc les processus de production industrielle (émanations gazeuses et gestions des déchets dangereux), l'aménagement du territoire, le développement des infrastructures et des constructions, avec à la clé un impact direct sur les corps de métier liés à la construction. Le besoin de réduire la consommation d'énergie dans le domaine des transports et surtout de la construction suite aux crises pétrolières de 1973 et 1979 ont encore renforcé l'interdépendance entre construction et environnement.

6. Les dispositions environnementales progressivement introduites par les collectivités publiques, la pression des citoyens et des consommateurs, ainsi que la prise de conscience des maîtres de l'ou-

[1] Voir IAS Nos 11 du 14 mai 1997, pp. 188-191, 12 du 28 mai 1997, pp. 220-223, et 13 du 11 juin 1997, pp. 252-254

[2] ou durable (Réd.)

De l'opportunité d'une relance par la construction

Un des arguments allant à l'encontre de ce projet est qu'un gonflement artificiel de l'activité de construction ne ferait que retarder un redimensionnement inévitable du secteur du bâtiment. Cette logique semble plus que discutable. Depuis le sommet atteint en 1990, l'activité de la construction a chuté de 10 % environ et l'emploi de quelque 17 %. Certes, le boom de la fin des années 80 avait entraîné une activité anormalement élevée et la multiplication d'emplois et d'entreprises probablement peu viables à moyen terme. Cela dit, après l'effondrement des cinq dernières années, l'assainissement nécessaire est à notre sens effectué.

En fait, par rapport à sa tendance dans le long terme, l'activité du secteur de la construction lui était inférieure de quelque 8 % en 1996 (et même de 12 % si l'on calcule une tendance sur vingt ans). Le niveau de la production est donc anormalement bas aujourd'hui et non l'inverse. Un soutien public dans ce domaine paraît donc largement souhaitable. Il pourrait même s'avérer vital dans la mesure où l'effondrement de la demande est probablement en train d'occasionner la destruction d'un tissu productif qui sera bien utile si l'on veut un jour un niveau d'activité de construction plus « normal ».

Source: Pictet & Cie, dans *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, 3 avril 1997

Das Impulsprogramm soll hauptsächlich der arg gebeutelten Bauwirtschaft zugute kommen. Ob die ins Auge gefassten Massnahmen jedoch einen wirklichen Beitrag zur nachhaltigen Überwindung der gegenwärtigen Krise liefern können, ist fraglich. Die Probleme lassen sich nur mit einer Strukturbereinigung und nicht mit einer kurzfristigen Reanimation lösen ... Sofern das konjunkturpolitische Bundesprogramm von den Baumeistern aber nicht als Chance zur Modernisierung verstanden, sondern als Massnahme zur Strukturerhaltung missbraucht wird, dürfte es nur ein Strohfeuer sein.

Source: Lz., *Neue Zürcher Zeitung*, 27. März 1997.

vrage ont entraîné un renforcement notoire des contraintes écologiques pour l'industrie de la construction dans son ensemble. A des titres divers (projet d'infrastructure, bâtiment public ou villa privée) et en fonction des types d'activité (génie civil, architecture, etc.), le secteur de la construction est directement concerné et a réagi en conséquence. Cet aspect des relations entre le secteur privé et le secteur public – en particulier dans le cas de l'infrastructure – est d'autant plus important qu'un troisième acteur – le citoyen-consommateur – peut intervenir avec poids et mettre en échec la coopération entre autorités et entreprises.

Politique économique et interventions étatiques

7. Les conceptions sur le rôle de l'Etat ont beaucoup – et souvent – changé au cours de ce siècle. Partant d'un libéralisme économique porté par un puissant secteur industriel durant les premières décennies du siècle, les économies nationales ont vu se développer le secteur tertiaire et l'interventionnisme étatique dans de nombreux domaines. Les crises économiques successives ont révélé des besoins urgents de solidarité et d'entraide, posant ainsi progressivement le fondement des systèmes de sécurité sociale dans les pays industrialisés. La révolution de la théorie macro-économique initiée par l'économiste anglais Keynes dans les années trente a fourni la justification des interventions étatiques pour stabiliser l'économie (soit pour éviter le sous-emploi respectivement l'inflation). Le développement économique et des innovations techniques majeures (téléphone, radio, voiture, etc.), ainsi que certains dysfonctionnements du marché (éducation, santé, etc.), ont poussé l'Etat à jouer un rôle de plus en plus important dans la réglementation, d'une part et dans l'allocation des ressources (biens publics), d'autre part. L'augmentation de la part du secteur public, mesurée à ses dépenses où à ses effectifs, s'est surtout accélérée durant les années de croissance de l'après-guerre. L'économie nationale actuelle est une économie mixte en ce sens que deux systèmes d'allocation de ressources coexistent, celui du marché à travers les décisions décentralisées des entreprises et des ménages et celui des décisions politiques qui déterminent une allocation centralisée.

8. L'augmentation relative des dépenses illustre parfaitement le rôle croissant de l'Etat et des assurances sociales. Ainsi, dans le cas de la Suisse, la part des dépenses publiques et sociales au produit intérieur brut (PIB) a plus que doublé depuis 1950 pour atteindre quelque 43 %. Le graphique ci-dessous montre que ce sont surtout les transferts (soit les prestations des assurances sociales et les paiements directs au titre de l'as-

Dépenses des administrations publiques et des assurances sociales, selon la classification économique (en % du PIB)

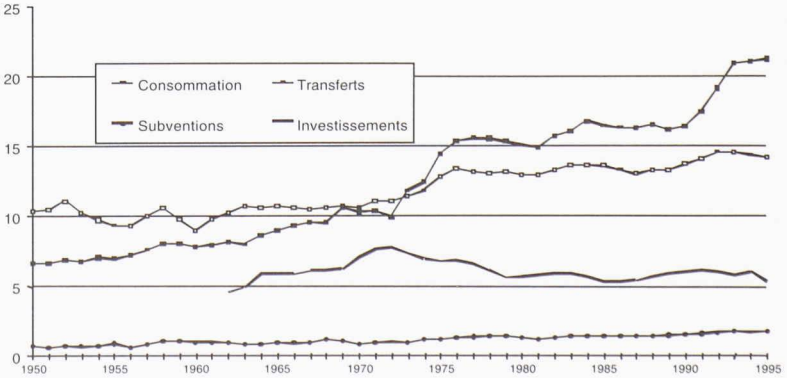

Note: Investissements sans assurances sociales (négligeables), estimation 1962-1978
Sources: Comptes nationaux, administration fédérale des finances

sistance publique, etc.) qui ont explosé. Leur part a plus que triplé. Si, au début des années septante, la poussée des prestations est le fait des améliorations successives des rentes AVS, celle des années nonante est le fait des indemnités de l'assurance-chômage et des dépenses AVS et de prévoyance professionnelle soumises au vieillissement de la population. Le niveau de la consommation publique, soit les dépenses en biens et services et la rémunération du personnel des administrations publiques, a quelque peu augmenté, mais s'est stabilisé depuis le premier choc pétrolier. Les subventions versées aux entreprises sont peu importantes en Suisse, si ce n'est que la majorité des subventions va à l'agriculture qui est, en comparaison internationale, très protégée. Finalement, après la phase de développement des infrastructures (routes, écoles, hôpitaux, etc.) dans les années soixante (en partie pour répondre aux besoins de la population immigrée), les investissements publics ont diminué en termes relatifs pour se stabiliser autour de 6 % (toujours sans les CFF et les PTT). Notons que les quatre cinquièmes des investissements publics sont des constructions, dont un peu plus de la moitié sont des dépenses de génie civil.

9. La croissance soutenue des dépenses publiques et l'incapacité de l'Etat de résoudre le problème du chômage a remis en cause au début des années quatre-vingt l'intervention même de l'Etat dans l'économie de marché. L'échec des politiques économiques fondées sur la gestion de la demande globale a fait place à une tentative de gestion de l'offre : c'est-à-dire réduction de la fiscalité (en espérant malgré tout une augmentation des recettes fiscales grâce à la croissance induite), privatisation des entreprises publiques et de l'infrastructure, déréglementation notamment financière dans le but de pouvoir mobiliser davantage de ressources. L'examen de l'ensemble des activités étatiques a débouché sur l'exigence d'un Etat réduit, ou du moins d'un Etat qui ne prend en charge que les activités pour lesquelles le secteur privé est incapable de fournir une offre suffisante. C'est sur ce fond qu'on peut comprendre le succès du *New Public Management* qui n'est rien d'autre que l'application et l'adaptation des raisonnements de marché au secteur et à l'administration publics.

10. Un désenchantement certain a surgi avec les politiques budgétaires qui sont devenues progressivement de moins en moins efficaces et praticables. En effet, l'environnement économique et financier a complètement changé avec l'apparition simultanée de l'inflation et du chômage dans les années septante. Malgré une forte progression des dépenses publiques et un déficit budgétaire qui est allé en se creusant, il s'est révélé impossible d'enrayer la montée du chômage et l'aggravation de l'inflation. Les agents ont commencé à anticiper les effets des mesures budgétaires, les rendant ainsi partiellement inefficaces. De plus, la politique budgétaire est sujette à des délais de perception et d'implémentation relativement longs qui risquent d'accroître les fluctuations plutôt que de les réduire et de les stabiliser. En Suisse, les longs délais de décision sont traditionnels et la répartition sur trois niveaux de collectivités des moyens budgétaires réduit d'autant l'ampleur possible de la politique budgétaire. Finalement, la croissance générale des déficits a singulièrement resserré la marge de manœuvre des gouvernements, et pour mener une politique budgétaire expansive, et pour faire face à des besoins collectifs nouveaux. Après le deuxième choc pétrolier de 1979, les Etats des pays industrialisés ont donc renoncé à pratiquer une politique budgétaire pour adopter une stratégie à moyen terme de réduction des déficits budgétaires et de maîtrise des dépenses.

11. A l'instar de la plupart des autres pays de l'OCDE, les autorités fédérales ne sont pas restées inactives durant les différentes périodes de baisse conjoncturelle. Elles ont adopté des programmes de relance, en 1976 et en 1983, en proposant des projets (de construction) spécifiques pouvant être réalisés rapidement. Les résultats sont mitigés. D'une part, notamment en 1975 mais plus encore aujourd'hui, l'objectif de relance entre en conflit avec l'objectif d'équilibre budgétaire. D'autre part, les programmes n'ont pas eu nécessairement l'efficacité escomptée dans la mesure où certains ont simplement été avancés dans le temps, d'autres encore sont arrivés trop tard, et certains ont pu être compensés par le retardement de projets non subventionnés. Plus récemment, en 1993, le Parlement a voté un « bonus d'investissement » de quelque 200 millions de francs qui donnait à la Confédération la possibilité de contribuer au financement de projets de construction. Près de mille projets d'une valeur de 1,4 milliards de francs ont pu être soutenus. Un autre programme portant sur 561 millions est en discussion. Si ces exercices permettent de sauvegarder, du moins à court et moyen terme, un certain nombre d'emplois, un programme de relance axé uniquement ou principalement sur la construction est souvent controversé et critiqué. Une des questions éminemment importante est celle du rôle et de la place qui incombent à l'industrie de la construction dans les pays économiquement avancés. Si la part de la construction devait à nouveau augmenter à l'avenir, le maintien des capacités de production de l'industrie de la construction, aidé en cela par les programmes de relance, serait alors bénéfique à long terme. Sinon, les programmes de relance auraient pour effet de conserver des struc-

tures économiques obsolètes rendant l'ajustement futur plus brutal et coûteux encore.

Infrastructure et construction

12. Dans les pays de l'OCDE, on observe en général une baisse des investissements publics. Ce désengagement relatif de l'Etat s'explique par la forte croissance des déficits, de la dette publique et des dépenses sociales dans les budgets publics. Une politique de maîtrise des déficits et de la dette publique (dans les pays de l'Union européenne en partie en raison des restrictions budgétaires découlant du projet d'introduction de l'Euro) a été instaurée pour combattre cette évolution négative des finances publiques. Pour dépasser la collaboration traditionnelle qui jusque là se limitait à l'étude et à l'exécution des projets, certains gouvernements, dans le domaine des infrastructures, se sont engagés dans un partenariat avec le secteur privé pour le choix et le financement de projets. Si la participation du secteur privé au financement de projets d'infrastructure devait se développer, elle serait susceptible de changer la manière de travailler et les exigences de l'industrie de la construction. L'efficacité d'une structure mixte privée-publique repose sur le partage clair des responsabilités et des risques liés au projet d'infrastructure, ce d'autant plus si les schémas contractuels sont plus complexes. Pour le financement privé, les études de faisabilité sont primordiales; elles doivent déboucher sur des projections aussi précises que possible de l'évolution du *cash-flow* du projet afin d'en garantir la viabilité à long terme. L'intervention de l'Etat reste cependant indispensable pour prendre en compte la rentabilité, non seulement financière, mais politique et sociale des projets (pollution, conception globale, etc.) et les imperfections du marché dans le financement (danger de monopolisation, par exemple).

13. Cette évolution vers un partenariat public-privé dans le domaine de la construction des infrastructures n'est pas (encore) perceptible en Suisse, contrairement à la situation en France ou dans de nombreux pays en voie de développement. Toutefois, même en Suisse, l'évolution récente favorise clairement un recours accru aux techniques de péage dans les grands projets de génie civil (transversales alpines, projets abandonnés du tunnel sous la rade de Genève). De plus, la libéralisation, respectivement la privatisation prochaine des télécommunications, de l'électricité et des chemins de fer pose des exigences et défis nouveaux à l'industrie suisse de la construction, en particulier au secteur du génie civil. Parmi ceux-ci, mentionnons une concurrence étrangère accrue (appels d'offre désormais ouverts aux sociétés de construction étrangères), des capacités de financement et d'études plus importantes ainsi qu'une gestion rigoureuse des risques liés au projet.

Le groupe de réflexion pour l'avenir de la SIA

Liste officielle des membres 1998

La prochaine édition de la liste officielle des membres SIA sera publiée fin 1997. Nous vous rendons attentifs au fait que pour réduire les frais, les cartes de mutation pour la vérification des données ne vous seront plus expédiées.

C'est pourquoi nous vous saurions gré de bien vouloir vérifier votre inscription dans la *Liste des membres 1997* et de nous transmettre sous forme écrite, aussitôt que possible – *jusqu'au 29 août 1997 au plus tard* –, tous changements ou corrections éventuels à apporter aux données vous concernant personnellement ou relatifs à votre ou vos bureaux.

Nous vous remercions de votre attention et collaboration.

Secrétariat général de la SIA,
service des mutations,
case postale, 8039 Zurich
Fax 01 – 201 63 35,
E-Mail: siags@bluewin.ch

Section genevoise

Candidatures

Mme *Carine Affentranger*, architecte, diplômée EAUG en 1996 (Parrains: Mme Elisabeth Garcia-Forster et M. Ugo Brunoni)

M. *Hugues Hiltpold*, architecte, diplômé EAUG en 1996 (Parrains: M. Jacques Roulet et Mme Christine Delarue)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.*

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Situation de l'emploi dans les bureaux d'étude

1er trimestre 1997

Les résultats de l'enquête sur la situation de l'emploi dans les bureaux d'études, réalisée par la SIA en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ et la Conférence suisse de la construction, montrent aussi pour le 1er trimestre 1997 un recul dans le portefeuille des mandats ainsi qu'une baisse de la valeur totale des mandats.

Evolution des carnets de commandes

Le nombre des commandes en carnet s'est amenuisé de 3 % par rapport à fin 1996. Par rapport à fin décembre 1996, 32 % des bureaux déplorent une baisse de leur réserve de mandats, 50 % notent une stagnation de ceux-ci à un niveau très bas, seuls 18 % des professionnels sondés étant parvenus à étoffer leur carnet de commandes. Compte tenu des effectifs actuellement occupés dans la branche, les réserves de travail couvrent 6,7 mois.

Valeur des constructions

La valeur totale des constructions pour lesquelles de nouveaux contrats d'étude ont été conclus a diminué pour 39 % des bureaux interrogés par rapport à la période précédente. Pour 45 % d'entre eux, cette valeur demeure inchangée pour les nouveaux contrats, tandis que 16 % peuvent se prévaloir d'une amélioration.

La tendance au recul persiste de façon modérée dans le secteur public. Pour le génie civil, 39 % des bureaux interrogés ont enregistré une diminution du volume de commandes, 13 % constatent une augmentation ; dans le secteur des bâtiment publics ce sont 43 % et 15 %.

Part du marché de la transformation

35 % de la valeur des constructions pour lesquelles de nouveaux contrats ont été conclus concernent des travaux de transformation et rénovation.

Prévisions

13 % des bureaux ayant participé à l'enquête (11 %)[1] attendent une augmentation pour le 2e trimestre 1997, 26 % (32 %) craignent une diminution et 61 % (57 %) ne voient aucun changement par rapport à la situation actuelle.

Honoraires

Les perspectives des bureaux d'étude quant à l'évolution des prix reflètent un pessimisme inchangé. 47 % des sondés s'attendent à une nouvelle baisse de leurs honoraires pour le 2e trimestre 1997, 53 % pronostiquent un niveau inchangé des bas revenus. Personne n'ose plus croire à une embellie des prix dans le courant de l'année 1997.

Marche des affaires et évolution future

36 % (34 %) des architectes décrivent la situation de leurs affaires comme mauvaise, 53 % (55 %) la jugent satisfaisante et 11 % (11 %) l'estiment bonne. Pour les six prochains mois, les bureaux d'architecture s'attendent dans leur ensemble à un nouveau recul. Seuls 10 % (11 %) espèrent en effet une amélioration, contre 61 % (56 %) qui tablent sur le statu quo, alors que 29 % (33 %) craignent une dégradation de leur situation économique.

La situation actuelle s'est légèrement améliorée pour les ingénieurs. 10 % (8 %) des bureaux d'ingénieurs considèrent leur situation actuelle comme bonne, 52 % (52 %) la jugent satisfaisante, contre 38 % (40 %) la décrivant comme mauvaise. Comme auparavant, on estime la situation future de façon pessimiste. 5 % (6 %) des bureaux ayant répondu à l'enquête croient à une amélioration pour les six mois à venir, 62 % (54 %) ne voient aucun changement et 33 % (40 %) craignent même un recul.

Pronostics pour les différentes régions

Lorsqu'on les rapporte aux sept zones économiques définies, les pronostics des bureaux ayant répondu à l'enquête se répartissent comme le montre le tableau (valeurs du 4e trimestre 1996 entre parenthèses).

Le pessimiste reflété par l'enquête reste de mise, même s'il est une fois de plus quelque peu atténué. Des lendemains meilleurs ne sont toutefois pas à exclure.

Walter Huber, Dr. ès sc. écon.,
Service économique
Secrétariat général de la SIA

[1] Les valeurs entre parenthèses dans le texte sont celles initialement prévues pour le 1er trimestre 1997.

	Amélioration en %	Stagnation en %	Dégradation en %
Ensemble de la Suisse	7 (8)	62 (55)	31 (37)
– Mittelland Est avec Zurich	5 (8)	64 (57)	31 (35)
– Mittelland Ouest avec Berne	9 (12)	59 (57)	32 (31)
– Nord-est de la Suisse avec Bâle	5 (7)	71 (55)	24 (38)
– Suisse orientale	9 (9)	65 (52)	26 (39)
– Tessin	6 (11)	54 (48)	40 (41)
– Suisse romande	11 (11)	60 (52)	29 (37)
– Suisse centrale	11 (14)	56 (56)	33 (40)

Publications de la SIA

Etat au 1er juillet 1997

Depuis début janvier 1997, les normes, cahiers techniques et dossiers administratifs suivants se trouvent en élaboration ou ont été publiés:

Collection des normes

Publications

Bases de négociation pour les honoraires pour l'année 1997

V 112/1 Modèle de prestations 95 – Documents pour la réglementation des rapports mandant-mandataire

V 112/2 Modèle de prestations 95 – Documents destinés à la réglementation des rapports à l'intérieur du groupe d'étude mandataire

V 191 Tirants d'ancrage précontraints, recommandation en consultation prolongée (révision de l'édition de 1977)

V 192 Pieux, recomm. en consultation prolongée (révision de l'édition de 1975)

V 242/1 Crépissages et travaux de plâtrerie (révision de l'édition de 1978)

V 242/2 Travaux de plâtrerie – montage à sec (nouveau)

V 280 Lés d'étanchéité en matière synthétique (révision de l'édition de 1983)

281/1 Lés d'étanchéité à base de bitume-polymère sous asphalte coulé (nouveau)

385/12 Qualité de l'eau et performance des installations de régéneration de l'eau dans les piscines publiques (complément 1994)

121 Facturation des variations de prix par la méthode de l'indice spécifique d'ouvrage (révision de l'édition de 1987)

V 178 Maçonnerie de pierre (révision de l'édition de 1980)

358 Garde-corps (révision de l'édition de 1978)

En voie de publication

110 Règlement concernant les prestations et honoraires des urbanistes

183 Protection contre l'incendie (révision de l'édition de 1989)

203 Décharges (nouveau)

– Procédures d'adjudication – documentation

– Procédures d'adjudication – recommandation

469 Conservation des ouvrages (révision de la recommandation 169, édition de 1987)

162/5 Conservation des structures en béton (nouveau)

431 Protection des eaux sur les chantiers (nouveaux)

En élaboration

179 Fixations (nouveau)

180 Isolation thermique des bâtiments (révision de l'édition de 1988)

195 Fonçage hydraulique (révision de l'édition de 1984)

196 Ventilation des chantiers souterrains (révision de l'édition de 1983)

199 Etude du massif rocheux pour les travaux souterrains (révision de l'édition de 1975)

234 Travaux de ferblanterie (révision de la norme 123, édition de 1970)

235 Travaux de couverture (révision de la norme 124, édition de 1970)

243 Isolation thermique extérieure recouverte d'un enduit (révision de l'édition de 1988)

V 251 Chapes flottantes (révision de l'édition de 1988)

252 Revêtements de sols industriels sans joint et chapes adhérentes (révision de l'édition de 1988)

385/1 Qualité de l'eau et performances des installations de régénération de l'eau dans les piscines publiques (révision de l'édition 1982)

400 Elaboration des plans dans la construction (révision de l'édition de 1985)

405 Plans des conduites souterraines (révision de l'édition de 1985)

493 Déclaration des caractéristiques écologiques des matériaux de construction (nouveau)

Travail préparatoire

V 414/10 Tolérances dimensionnelles dans le bâtiment, recommandation (nouveau)

Cahiers techniques

Publications

2003 Crépis, enduits et systèmes de crépis et d'enduits d'assainissement (révision de l'édition de 1992)

2009 Dimensionnement des ouvrages ancrés (nouveau)

2010 Tirants passifs en sol meuble et en rocher (nouveau)

2013 Valeurs de calcul du coefficient de conductibilité thermique pour les vérifications de la physique du bâtiment (nouveau)

En voie de publication

2007 Assurance de la qualité dans la construction (révision de l'édition de 1994)

2014 Organisations des couches CAO (nouveau)

En élaboration

2011 Fenêtres, portes et fermetures – Résistance à l'effraction

2015 GEO 405

Dossier administratif

Publications

1070 Règlement sur les cours d'introduction destinés aux apprentis dessinateurs en bâtiment (révision de l'édition de 1987)

1073/1 Guide de l'apprentissage du croquis (annexe du 1073)

1096/ 1097/1 et 2 Formulaires pour l'examen de réception d'un monte-charge selon norme SIA 370/21

En voie de publication

1024 Contrat d'entreprise générale / complété par la taxe sur la valeur ajoutée (1982/1996)

1025 Contrat d'entreprise générale / complété par la taxe sur la valeur ajoutée (1982/1996)

1075 Règlement sur l'organisation de cours d'introduction destinés aux apprentis dessinateurs en génie civil (révision de l'édition de 1984)

En élaboration

1010 Contrat pour prestations en aménagement du territoire / complément: taxe sur la valeur ajoutée (1991/1996)

1014 Commentaire du contrat de prestations globales d'architecture et d'ingéniererie (SIA 1015) et du contrat de société (SIA 1016) / complément taxe à la valeur ajoutée (1992/1996)

1015 Contrat de prestations globales d'architecture et d'ingéniererie complément taxe à la valeur ajoutée (1992/1996)

1016 Contrat de société / complément taxe à la valeur ajoutée (1992/1996)

1074 Guide de méthodique pour la formation professionelle des apprentis en génie civil (révision de l'édition de 1979, adaption 1984)

Travail préparatoire

1078/1 Dessinateur en bâtiment – Dessinatrice en bâtiment – Monographie professionelle